

201	28/06/2021	BE 0450.723.069	26	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	21249.00384	A-asbl 1.1

NAT.	Date du dépôt	N°	P.	U.	D.	A-asbl 1
------	---------------	----	----	----	----	----------

COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

DÉNOMINATION: *Renaissance*

Forme juridique: *Association sans but lucratif*

Adresse: *Rue Pré de la Blanche Maison* N°: *34* Boîte:

Code postal: *1421* Commune: *Ophain-Bois-Seigneur-Isaac*

Pays: *Belgique*

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de *Brabant wallon*

Adresse Internet¹:

Numéro d'entreprise BE 0450.723.069

DATE 29 / 04 / 2013 de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS COMPTES ANNUELS EN EUROS

approuvés par l'assemblée générale² du 23 / 06 / 2021

et relatifs à l'exercice couvrant la période du 01 / 01 / 2020 au 31 / 12 / 2020

Exercice précédent du 01 / 01 / 2019 au 31 / 12 / 2019

Les montants relatifs à l'exercice précédent ~~ont~~ ~~ne sont pas~~ ³ identiques à ceux publiés antérieurement

Nombre total de pages déposées: *21* Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet: *6.2.8*

Michel Massart
Président du Conseil d'Administration

Signature
(nom et qualité)

¹ Mention facultative.

² Par le conseil d'administration dans le cas d'une fondation / par l'organe général de direction dans le cas d'une association internationale sans but lucratif.

³ Biffer la mention inutile.

**LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES ET
DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION
OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association ou de la fondation

<i>Michel Massart</i> <i>Avenue des Bouvreuils 31, 1301 Bierges, Belgique</i>	<i>Président du Conseil d'Administration</i> <i>11/06/2018 - 14/06/2021</i>
<i>Gerald Haywood</i> <i>Avenue des Marnières 7, 1410 Waterloo, Belgique</i>	<i>Administrateur</i> <i>11/06/2018 - 14/06/2021</i>
<i>Danielle Fronville</i> <i>Rue des Garennes 26, 1170 Watermael-Boitsfort, Belgique</i>	<i>Secrétaire général</i> <i>11/06/2018 - 14/06/2021</i>
<i>Patrice Courtin</i> <i>Rue Alexis Willems 11, 1160 Auderghem, Belgique</i>	<i>Administrateur</i> <i>11/06/2018 - 14/06/2021</i>
<i>Stéphane Emmanuélidis</i> <i>Rue de la Légère Eau 65, 1420 Braine-l'Alleud, Belgique</i>	<i>Administrateur</i> <i>11/06/2018 - 14/06/2021</i>
<i>Jean Fossion</i> <i>Domaine Fuji 6, 1970 Wezembeek-Oppem, Belgique</i>	<i>Trésorier</i> <i>11/06/2018 - 14/06/2021</i>
<i>Laurence Struye</i> <i>Clos Domvart 11, 1332 Genval, Belgique</i>	<i>Administrateur</i> <i>11/06/2018 - 14/06/2021</i>
<i>Annie Darras</i> <i>Avenue Léopold III 17, 1970 Wezembeek-Oppem, Belgique</i>	<i>Administrateur</i> <i>24/06/2019 - 14/06/2021</i>
<i>François Klinkemallie</i> <i>Drève des marronniers 27, 1410 Waterloo, Belgique</i>	<i>Administrateur</i> <i>24/06/2019 - 14/06/2021</i>
<i>BDO Bedrijfsrevisoren BV - BDO Réviseurs d'Entreprises SRL</i> <i>N°: BE 0431.088.289</i> <i>Da Vincilaan 9 boîte E6, 1930 Zaventem, Belgique</i> <i>N° de membre: B00023</i>	<i>Commissaire</i> <i>24/06/2019 - 30/06/2022</i>
<i>Représenté(es) par:</i>	
<i>Rodrigo ABELS</i> <i>Da Vincilaan 9 boîte E6, 1930 Zaventem, Belgique</i> <i>N° de membre: A02439</i>	

MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT**Mentions facultatives:**

- dans le cas où des comptes annuels ont été vérifiés ou redressés par un expert-comptable externe ou par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable externe ou réviseur d'entreprises et son numéro de membre auprès de son Institut ainsi que la nature de sa mission:

- A. La tenue des comptes de l'association ou de la fondation,
- B. L'établissement des comptes annuels,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

- si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	1.671.586	1.709.497
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27	1.671.220	1.709.132
Terrains et constructions		22	1.520.728	1.595.910
Installations, machines et outillage		23	100.805	74.670
Mobilier et matériel roulant		24	31.233	38.552
Location-financement et droits similaires		25
Autres immobilisations corporelles		26
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	18.454
Immobilisations financières	6.1.3	28	366	365
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	861.929	702.117
Créances à plus d'un an		29
Créances commerciales		290
Autres créances		291
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	3.226
Stocks		30/36	3.226
Commandes en cours d'exécution		37
Créances à un an au plus		40/41	128.127	135.006
Créances commerciales		40	69.764	45.821
Autres créances		41	58.363	89.185
Placements de trésorerie		50/53	386.341	404.374
Valeurs disponibles		54/58	340.017	156.424
Comptes de régularisation		490/1	4.218	6.313
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	2.533.515	2.411.614

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
FONDS SOCIAL		10/15	1.666.018	1.454.253
Fonds de l'association ou de la fondation	6.2	10	699.287	553.286
Plus-values de réévaluation		12
Fonds affectés et autres réserves	6.3	13
Bénéfice (Perte) reporté(e)(+)/(-)		14	141.463	92.718
Subsides en capital		15	825.268	808.249
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS	6.2	16	25.415
Provisions pour risques et charges		160/5	25.415
Pensions et obligations similaires		160
Charges fiscales		161
Grosses réparations et gros entretien		162
Obligations environnementales		163
Autres risques et charges		164/5	25.415
Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise		167
Impôts différés		168
DETTES		17/49	867.497	931.946
Dettes à plus d'un an	6.3	17	395.315	420.203
Dettes financières		170/4	395.315	420.203
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		172/3	295.315	320.203
Autres emprunts		174/0	100.000	100.000
Dettes commerciales		175
Acomptes sur commandes		176
Autres dettes		178/9
Dettes à un an au plus	6.3	42/48	457.404	486.208
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	24.888	24.443
Dettes financières		43	41.751	41.733
Etablissements de crédit		430/8
Autres emprunts		439	41.751	41.733
Dettes commerciales		44	36.929	60.674
Fournisseurs		440/4	36.929	60.674
Effets à payer		441
Acomptes sur commandes		46
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	186.570	192.217
Impôts		450/3	34.893	27.004
Rémunérations et charges sociales		454/9	151.677	165.213
Autres dettes		48	167.266	167.141
Comptes de régularisation		492/3	14.778	25.535
TOTAL DU PASSIF		10/49	2.533.515	2.411.614

COMPTES DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute(+)/(-)		9900	1.481.444	1.450.846
Produits d'exploitation non récurrents		76A
Chiffre d'affaires*		70
Cotisations, dons, legs et subsides*		73
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers*		60/61
Rémunérations, charges sociales et pensions(+)/(-)		62	1.163.213	1.091.759
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	122.355	115.070
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)(+)/(-)		631/4
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)(+)/(-)		635/9	-25.415
Autres charges d'exploitation		640/8	238.914	261.597
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration		649
Charges d'exploitation non récurrentes		66A
Bénéfice (Perte) d'exploitation(+)/(-)		9901	-17.623	-17.580
Produits financiers	6.4	75/76B	81.410	84.472
Produits financiers récurrents		75	81.410	84.472
Produits financiers non récurrents		76B
Charges financières	6.4	65/66B	15.042	13.220
Charges financières récurrentes		65	15.042	13.220
Charges financières non récurrentes		66B
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts(+)/(-)		9903	48.745	53.672
Prélèvement sur les impôts différés		780
Transfert aux impôts différés		680
Impôts sur le résultat(+)/(-)		67/77
Bénéfice (Perte) de l'exercice(+)/(-)		9904	48.745	53.672
Prélèvement sur les réserves immunisées		789
Transfert aux réserves immunisées		689
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter(+)/(-)		9905	48.745	53.672

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter(+)/(-)	9906	141.463	92.718
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter(+)/(-)	(9905)	48.745	53.672
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent(+)/(-)	14P	92.718	39.046
Prélèvement sur les capitaux propres: fonds, fonds affectés et autres réserves	791
Affectation aux fonds affectés et autres réserves	691
Bénéfice (Perte) à reporter(+)/(-)	(14)	141.463	92.718

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8059P	xxxxxxxxxxxxxxxx	1.044
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8029	
Cessions et désaffectations	8039	
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8049	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8059	1.044	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8129P	xxxxxxxxxxxxxxxx	1.044
Mutations de l'exercice			
Actés	8079	
Repris	8089	
Acquis de tiers	8099	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8109	
Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8119	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8129	1.044	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(21)	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199P	xxxxxxxxxxxxxxxx	3.107.383
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	84.443	
Cessions et désaffectations	8179	
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8189	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199	3.191.826	
Plus-values au terme de l'exercice	8259P	xxxxxxxxxxxxxxxx
Mutations de l'exercice			
Actées	8219	
Acquises de tiers	8229	
Annulées	8239	
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8249	
Plus-values au terme de l'exercice	8259	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329P	xxxxxxxxxxxxxxxx	1.398.251
Mutations de l'exercice			
Actés	8279	122.355	
Repris	8289	
Acquis de tiers	8299	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309	
Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8319	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329	1.520.606	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22/27)	1.671.220	
DONT			
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété	8349	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	366
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8365	
Cessions et retraits	8375	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8385	
Autres mutations (+)/(-)	8386	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395	366	
Plus-values au terme de l'exercice	8455P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX
Mutations de l'exercice			
Actées	8415	
Acquises de tiers	8425	
Annulées	8435	
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8445	
Plus-values au terme de l'exercice	8455
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX
Mutations de l'exercice			
Actées	8475	
Reprises	8485	
Acquises de tiers	8495	
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505	
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8515	
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX
Mutations de l'exercice (+)/(-)	8545	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(28)	366	

ETAT DES DETTES

	Codes	Exercice
VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE		
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	(42)	24.888
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	104.155
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	291.160
DETTES GARANTIES (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)		
Dettes garanties par les pouvoirs publics belges		
Dettes financières	8921
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées	891
Autres emprunts	901
Dettes commerciales	8981
Fournisseurs	8991
Effets à payer	9001
Acomptes sur commandes	9011
Dettes salariales et sociales	9021
Autres dettes	9051
Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges	9061
Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'association ou de la fondation		
Dettes financières	8922
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées	892
Autres emprunts	902
Dettes commerciales	8982
Fournisseurs	8992
Effets à payer	9002
Acomptes sur commandes	9012
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022
Impôts	9032
Rémunérations et charges sociales	9042
Autres dettes	9052
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'association ou de la fondation	9062

RÉSULTATS

PERSONNEL

Travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

Codes	Exercice	Exercice précédent
9087	21,3	20,1
PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE		
Produits non récurrents	76
Produits d'exploitation non récurrents	(76A)
Produits financiers non récurrents	(76B)
Charges non récurrentes	66
Charges d'exploitation non récurrentes	(66A)
Charges financières non récurrentes	(66B)
RÉSULTATS FINANCIERS		
Intérêts portés à l'actif	6502

N°	BE 0450.723.069	A-asbl 6.8
----	-----------------	------------

Dons reçus de particuliers et d'entreprises:

Les dons reçus de particuliers et d'entreprises sont comptabilisés en produits au moment de leur encaissement par l'Association.

Subventions reçues de l'AViQ:

Les subventions de l'AViQ sont comptabilisées en produits sur la base des notifications d'octroi définitif de celles-ci.

RÈGLES D'ÉVALUATION

1. REGLES D'EVALUATION

Généralités:

Les comptes annuels sont établis conformément aux prescrits du droit comptable belge tenant compte également des exigences de l'AViQ en matière de présentation de ces comptes annuels. Les règles d'évaluation décrites ci-après ont été arrêtées par le Conseil d'administration le 19 mars 2008.

Prise en charge des produits et des charges:

Les comptes annuels ont été établis sur la base du principe comptable de spécialisation des exercices. Le compte de résultats comprend l'ensemble des charges et des produits relatifs à l'exercice, que ceux-ci aient ou non donné lieu à des mouvements de trésorerie.

Immobilisations corporelles:

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, frais accessoires inclus et déduction faite des amortissements pratiqués. Les amortissements sont calculés sur la durée probable d'utilisation de ces immobilisations. Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement sur la base des durées probables d'utilisation suivantes:

Droit d'emphytéose: 99 ans
Constructions: 33 ans
Installations, machines et outillage: 5 à 10 ans
Mobilier: 10 ans
Matériel roulant: 5 ans

Créances:

Les créances à un an au plus sont évaluées à leur valeur nominale, déduction faite des réductions de valeur jugées nécessaires par l'association lorsque leur remboursement à l'échéance est compromis ou incertain.

Placements de trésorerie:

Les placements de trésorerie sont évalués au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur de marché. Les sorties de portefeuilles sont évaluées selon la méthode premier entré/premier sorti (FIFO).

Valeurs disponibles:

Les valeurs disponibles sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Subsides et dons spécifiques:

Les subsides et dons spécifiques reçus en vue de financer des actifs immobilisés déterminés sont repris au passif du bilan pour leur valeur initiale et sont pris en résultat prorata temporis au même rythme que les biens qu'ils ont servi à financer.

Dettes à plus d'un an et dettes à un an au plus:

Les dettes à plus d'un an et les dettes à un an au plus (dettes de fonctionnement) sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Dettes sociales:

Les dettes sociales sont évaluées à leur valeur nominale.

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	2	4	4,9
305	3	2	4,3

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour l'association ou la fondation

 dont coût brut directement lié aux formations

 dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs

 dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour l'association ou la fondation

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour l'association ou la fondation

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801	5811
5802	5812
5803	5813
58031	58131
58032	58132
58033	58133
5821	5831
5822	5832
5823	5833
5841	5851
5842	5852
5843	5853

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'association ou la fondation: 31902

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ASSOCIATION OU LA FONDATION A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
		(exercice)	(exercice)	(exercice)	(exercice précédent)
Nombre moyen de travailleurs	100	14,5	9,8	21,3 (ETP)	20,1 (ETP)
Nombre d'heures effectivement prestées ...	101	22.602	8.772	31.374 (T)	29.968 (T)
Frais de personnel	102	694.098	469.115	1.163.213 (T)	1.091.759 (T)

A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs	105	14	10	21,0
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	13	8	18,4
Contrat à durée déterminée	111	1	1,0
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112
Contrat de remplacement	113	2	1,6
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	4	3	6,0
de niveau primaire	1200
de niveau secondaire	1201	2	2	3,2
de niveau supérieur non universitaire	1202	2	1	2,8
de niveau universitaire	1203
Femmes	121	10	7	15,0
de niveau primaire	1210
de niveau secondaire	1211	4	4	7,1
de niveau supérieur non universitaire	1212	6	1	6,8
de niveau universitaire	1213	2	1,1
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130	1	0,8
Employés	134	14	8	19,8
Ouvriers	132	1	0,4
Autres	133

RELATIONS AVEC LES ENTITÉS LIÉES, LES SOCIÉTÉS ASSOCIÉES, LES ADMINISTRATEURS ET LES COMMISSAIRES

	Codes	Exercice
ENTITÉS LIÉES OU SOCIÉTÉS ASSOCIÉES		
Garanties constituées en leur faveur	9294
Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9295
LES ADMINISTRATEURS ET LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ASSOCIATION OU LA FONDATION SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTITÉS CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES		
Créances sur les personnes précitées	9500
Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé		
.....		
.....		
Garanties constituées en leur faveur	9501
Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9502

	Exercice
LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)	
Emoluments du (des) commissaire(s)	2.200
.....
.....
.....

	Exercice
TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ	
Les transactions qui sont contractées directement ou indirectement entre l'association ou la fondation et les membres des organes de direction, de surveillance ou d'administration	
Néant	0
.....
.....
.....

Codes	Exercice
9220

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À L'ASSOCIATION OU À LA FONDATION ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

NATURE ET OBJECTIF COMMERCIAL DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de l'association ou de la fondation

.....
.....
.....
.....

Exercice
.....
.....
.....
.....

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (DONT CEUX NON SUSCEPTIBLES D'ÊTRE QUANTIFIÉS)

.....
.....
.....
.....

Exercice
.....
.....
.....
.....

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'association ou la fondation sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers

Hypothèques
 Valeur comptable des immeubles grevés
 Montant de l'inscription
 Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat
 Gages sur fonds de commerce
 Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement
 Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat
 Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs
 La valeur comptable des actifs grevés
 Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie
 Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs
 Le montant des actifs en cause
 Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie
 Privilège du vendeur
 La valeur comptable du bien vendu
 Le montant du prix non payé

Codes	Exercice
91612
91622
91632
91712
91722
91812
91822
91912
91922
92012
92022

Exercice
.....
.....
.....
.....

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

.....

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

Description succincte

Mesures prises pour en couvrir la charge

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Codes	Exercice
GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ASSOCIATION OU LA FONDATION POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS	9149
Dont		
Effets de commerce en circulation endossés par l'association ou la fondation	9150
GARANTIES RÉELLES		
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'association ou la fondation sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'association ou de la fondation		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	91611	1.520.728
Montant de l'inscription	91621	400.000
Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat	91631
Gages sur fonds de commerce		
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement	91711
Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat	91721
Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs		
La valeur comptable des actifs grevés	91811
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91821
Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs		
Le montant des actifs en cause	91911
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91921
Privilège du vendeur		
La valeur comptable du bien vendu	92011
Le montant du prix non payé	92021



Tél.: +32 (0)2 352 04 90
Fax : +32 (0)2 351 04 87
www.bdo.be

Nysdam Office Park
Avenue Reine Astrid 92
B-1310 La Hulpe

RENAISSANCE ASBL

**Rapport du commissaire
à l'Assemblée générale
pour l'exercice clos le 31 décembre 2020**

RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES MEMBRES DE RENAISSANCE ASBL POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de Renaissance ASBL (« l' Association »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale des membres du 24 juin 2019, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale des membres délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2020. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de l'association durant 8 exercices consécutifs.

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de l'Association, comprenant le bilan au 31 décembre 2020, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 2.533.515 EUR et dont le compte de résultats se solde par un résultat positif de l'exercice de 48.745 EUR.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'Association au 31 décembre 2020, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de l'Association, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre l'association en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de l'Association ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de l'Association. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire l'Association à cesser son exploitation ;

- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité, ainsi que du Code des sociétés et associations, et des statuts de l'Association.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de l'Association au cours de notre mandat.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.

La Hulpe, le 07 juin 2021

**Rodrigo Abels
(Authentication)**

Signé numériquement par Rodrigo
Abels (Authentication)
DN : cn=Rodrigo Abels
(Authentication), c=BE
Date : 2021.06.07 15:58:54
+02'00'

BDO Réviseurs d'Entreprises SRL
Commissaire
Représentée par Rodrigo Abels
Réviser d'entreprises

